



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Présents : 17

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, MARIEL Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre), RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 10

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, REYNES Patrick

ORDRE DU JOUR

Point 1 - Délibération 20260225-01 – Désignation d'un.e secrétaire de séance

Point 2 - Délibération 20260225-02 – Approbation des procès-verbaux des réunions du 10/12/2025 et du 28/01/2026 (annexes 1 et 2)

A/ ADMINISTRATION

Point 3 - Délibération 20260225-03 - Avenant 2 – convention groupement de commande – Programme LIFE (EPIDOR/SMDMCA)

B/ FINANCES

Point 4 – Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal

Point 5 – Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe

Point 6 – Délibération 20260225-04 et délibération 20260225-05 – Affectation des résultats

Point 7 – Délibération 20260225-06 – Vote Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Point 8 – Délibération 20260225-07 – Vote Budget Primitif 2026 – Budget Annexe

Point 9 – Délibération 20260225-08 – Validation et sollicitation des partenaires financiers pour le programme d'actions 2026

Point 10 – Délibération 20260225-09 – Subvention à l'association des Lieutenants de l'ovellerie du LOT

Monsieur AYROLES Francis ouvre la séance à 18 heures 10 et fait l'appel. Il constate que le quorum est atteint.

AR Prefecture

Point 1 – Délibération 20260225-01 – Désignation d'un.e secrétaire de séance

046-200092138-20260520-2026052013-DE
Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un.e secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD secrétaire de séance.

Point 2 - Délibération 20260225-02 – Approbation des procès-verbaux des réunions du 10/12/2025 et du 28/01/2026

Il s'agit d'approuver les procès-verbaux des réunions du comité syndical du 10 décembre 2025 et du 28 janvier 2026, communiqués à tous les membres.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux précédemment cités.

A l'approche des élections municipales, Monsieur le Président rappelle que l'installation du nouveau comité syndical est dépendant des élections des conseils communautaires et de la désignation des délégués au SMDMCA (au plus tard le vendredi de la 4^e semaine suivant la désignation de l'ensemble des exécutifs des membres soit le 22 mai).

Aussi, il demande aux membres présents de communiquer les dates des conseils communautaires relatifs aux élections dès qu'elles seront arrêtées.

Valérie PETIT précise que peuvent être désignés délégués au SMDMCA, les conseillers communautaires mais également des conseillers municipaux.

A/ ADMINISTRATION

Stéphanie ROUSSIES rejoint l'assemblée.

Point 3 - Délibération 20260225-03 - Avenant 2 – convention groupement de commande – Programme LIFE (EPIDOR/SMDMCA)

Monsieur le Président rappelle que le programme Life Dordogne est centré sur la restauration d'espèces et d'habitats sur la rivière Dordogne. Déposé en par EPIDOR en 2019 en partenariat avec de nombreux acteurs et en particulier avec le SMDMCA, il a été validé en 2020 pour être mis en œuvre sur la période 2020-2026 : la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études de restauration environnementales est assurée par EPIDOR et les travaux sont répartis sous les maîtrises d'ouvrages d'EPIDOR et du SMDMCA.

Dans ce contexte, et afin d'optimiser la conduite des projets, depuis leur définition jusqu'à leur réalisation, une convention constitutive de groupement de commande en vue de prestations d'études et de maîtrise d'œuvre sur des projets de restauration environnementale dans le cadre du programme Life a été signée entre EPIDOR et le SMDMCA (délibération n° 20210324).

Un premier avenant a été signé en 2022 pour que le syndicat, en tant que membre du groupement de commandes, puisse signer et transmettre au(x) titulaire(s) du marché les bons de commande des prestations pour lesquelles il est maître d'ouvrage.

L'article 9 de ladite convention intitulé « Modifications de la convention » précise que « La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient toutefois être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'avenants librement acceptés et dûment agréés par chacun des membres du groupement selon les modalités qui leur sont propres », Monsieur le Président, après accord d'EPIDOR, propose de compléter l'article 4 comme suit :

Article 4 - Rôle et engagement du SMDMCA

Le SMDMCA, en tant que membre du groupement de commandes, se substitue au coordonnateur du groupement pour conclure tout avenant financier (hors études) avec les Bureaux d'Etudes retenus dans le cadre de **Rapport de la Préfecture**

046-200092138-20260520-2026052013-DE

Après avoir exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Entérine sa proposition d'avenant 2 ci-joint,
- L'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Monsieur le Président annonce que compte tenu d'un problème technique, les Comptes Financiers Uniques 2025 n'ont pas pu être déposés sur la plateforme du comptable publique pour contrôle.

Les points 4 et 5 de l'ordre du jour sont donc ajournés.

Pour rappel les résultats provisoires 2025 et budgets primitifs 2026 ont été présentés aux intercommunalités membres du SMDMCA :

- 14/01 (visio) : XAINTRIE VAL DORDOGNE => Décision : validation de la proposition
- 15/01 (visio) : PAYS DE FENELON => Pas de retour – Maintien de la proposition
- 16/01 (visio DST-Direction Finances) + 19/01 COMMISSION « Eau / Assainissement » : GRAND FIGEAC => Décision : validation maintien de la participation
- 23/01 (courriel) : CAUSSE LABASTIDE MURAT => Pas de retour – Maintien de la proposition
- 23/01 (courriel) : CHATAIGNERAIE CANTALIENNE => Pas de retour – Maintien de la proposition
- 23/01 (courriel) : TULLE AGGLO => Pas de retour – Maintien de la proposition
- Présentation par le Président à CAUVALDOR => Décision : validation de la proposition

Point 4 – Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal - Ajourné

Point 5 – Compte Financier Unique 2025 - Budget Annexe - Ajourné

Michèle FOURNIER BOURGEADE rejoint l'assemblée.

Point 6-1 – Délibération 20260225-04 – Affectation des résultats Budget principal

Considérant l'absence de vote préalable des comptes financiers uniques (CFU) 2025, suite à l'indisponibilité de l'application CDG-D dédiée à la gestion des CFU/CDG

Conformément à l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président précise qu'au titre de l'exercice clos 2025 et avant l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), le conseil syndical « *peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.*

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »

Conformément à l'article R1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels.*

Cette fiche ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.

L'ordonnateur produit l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre de l'exercice clos. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget reprenant les résultats par anticipation. »

La reprise des résultats excédentaires de la section de fonctionnement repris par anticipation s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- AR Prefecture
046-200092138-20260520-2026052013-DE
Reçu le 20/05/2026
- L'exercice de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2026, en tenant compte des restes à réaliser, en recettes de cet exercice.
 - Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

- entérine les résultats et écritures présentés en annexe et attestés par la comptable,
- décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget principal 2026.

Ci-dessous insertion pièce jointe à la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 086,48
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	957 727,37
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 179 813,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-106 221,10
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précède du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-229 941,91
Besoin de financement F. = D. + E.	336 163,01
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 179 813,85
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	336 163,01
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	843 650,84
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

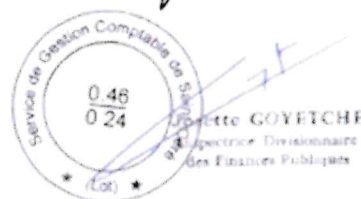
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRÉSIDENT, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A, le

La Comptable



Point 6-2 – Délibération 20260225-05 – Affectation des résultats Budget annexe

Considérant l'absence de vote préalable des comptes financiers uniques (CFU) 2025, suite à l'indisponibilité de l'application CDG-D dédiée à la gestion des CFU/CDG

Conformément à l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président précise qu'au titre de l'exercice clos 2025 et avant l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), le conseil syndical **AR Prefecture** de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, **reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de régularisation de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.**

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »

Conformément à l'article R1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *les inscriptions au budget sont justifiées par la production en annexe d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels. Cette fiche ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget sont établis par l'ordonnateur et visés par le comptable, qui les accompagne d'une balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.*

L'ordonnateur produit l'état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre de l'exercice clos. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget reprenant les résultats par anticipation. »

La reprise des résultats excédentaires de la section de fonctionnement repris par anticipation s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2026, en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes de cet exercice.
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

- entérine les résultats et écritures présentés en annexe et attestés par la comptable,
- décide de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget annexe 2026.

Ci-dessous insertion pièce jointe à la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	21 725,17
B. Résultats antérieurs reportés signe 002 du compte annulé au précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	76 964,25
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	98 689,42
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-9 820,37
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	15 183,29
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	98 689,42
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	98 689,42
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

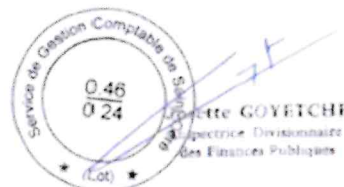
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRÉSIDENT, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A. le
La Comptable



Point 7 – Délibération 20260225-06 – Vote Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Suite à la tenue du Débat d'Orientation budgétaire du 28 janvier dernier, voici la proposition de budget pour 2026.

Valérie PETIT rappelle qu'il faut préciser le taux de fongibilité et que compte tenu de l'ajournement du vote du CFU 2025, il faut préciser qu'il est voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget et souligne que la répartition GEMAPI / HORS GEMAPI du budget permet à chaque EPCI membre de lever la taxe GEMAPI sur son territoire.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Prévisions 2026	Répartition	
	Libellé	Total Général	GEMAPI	HORS GEMAPI
011	Charges à caractère général	823 565,87	761 418,82	62 147,05
012	Charges de personnels et frais assimilés	579 315,34	550 349,43	28 965,91
65	Autres Charges de gestion courante	48 010,01	45 609,50	2 400,51
66	Charges financières	57 843,85	54 571,87	3 271,98

67	Charges exceptionnelles	3 000,04	2 850,02	150,02
042	Opérations d'ordre entre sections	433 082,91	391 517,22	41 565,69
046-260092186-20200526-2020052013-51	Virement à la section d'investissement	703 791,24	703 681,78	109,46
TOTAL		2 648 609,26	2 509 998,64	138 610,62

RECETTES FONCTIONNEMENT		Prévisions 2026	Répartition	
	Libellé	Total Général	GEMAPI	HORS GEMAPI
013	Remboursement salaires	619,17	619,17	0,00
74	Dotations / subventions	1 786 268,92	1 762 247,76	24 021,16
042	Opérations d'ordre entre sections	18 070,33	18 070,33	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	843 650,84	729 061,38	114 589,46
TOTAL		2 648 609,26	2 509 998,64	138 610,62

DEPENSES INVESTISSEMENT avec RAR		Prévisions 2026	Répartition	
	Libellé	Total Général	GEMAPI	HORS GEMAPI
16	Emprunts	52 316,53	21 309,88	31 006,65
20	Immobilisations incorporelles-études	530 908,47	530 908,47	0,00
21	Immobilisations corporelles (matériel)	300 567,55	299 357,55	1 210,00
23	Immobilisations en cours (travaux)	6 732 656,44	6 663 229,24	69 427,20
27	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	30 000,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers	417 250,80	417 250,80	0,00
040	Opérations ordre entre section	18 070,33	18 070,33	0,00
041	Opérations patrimoniales (	601 000,00	601 000,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	106 221,10	106 221,10	0,00
TOTAL		8 788 991,22	8 687 347,37	101 643,85

RECETTES INVESTISSEMENT avec RAR		Prévisions 2026	Répartition	
	Libellé	Total Général	GEMAPI	HORS GEMAPI
021	Virement de section de fonctionnement	703 791,24	703 681,78	109,46
10	Dotations / Fonds divers dont 1068	459 615,28	399 646,58	59 968,70
13	Subventions (Etat Région AEAG ...)	3 004 996,61	3 004 996,61	0,00
16	Emprunts	3 114 520,90	3 114 520,90	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	30 000,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers	441 984,28	441 984,28	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections -	433 082,91	391 517,22	41 565,69
041	Opérations patrimoniales	601 000,00	601 000,00	0,00
TOTAL		8 788 991,22	8 687 347,37	101 643,85

Valérie PETIT précise que le détail des opérations d'investissement listées ci-dessous est à disposition sur simple demande

046-200092138-20260520-2026052013-DE

Recu. le 26/05/2026

N° Prog	Définition des programmes avec RAR	Dépenses	Recettes
12702	Maintenance SALS	69 427.20	0.00
16118	Gestion écoulements bassin ruisseau Lucques PUYBRUN	8 143.10	84 815.00
16222	Bassin écrêtement Fontvieille ST LAURENT LES TOURS	300 940.29	463 043.27
201836101	Etude - Travaux préliminaire aménagement Bras CARENNAC	2 580 031.19	2 297 303.00
20184001	Acquisitions matériels	24 010.00	0.00
201923104	Suivi travaux restauration confluence Ouyse Alzou	0.00	1 519.00
201923107	Etude restauration bras de la Borgne - Phase 1	0.00	1 034.11
20212310604	LIFE DORDOGNE – Bras mort Boutière CREYSSE	6 000.00	12 654.18
202123701	Accompagnement mise en défens cours Eau – Point abreuvement Mamoul Ouyse Alzou	0.00	16 812.75
2021241001	Inventaires naturalistes Habitats Faune Flore	5 000.00	2 500.00
2021241002	Etude faisabilité remise en fond Talweg Chadiot ARGENTAT	234 872.16	135 510.25
202133201	Travaux connexion du Tabels	20 857.50	15 400.00
202321801	Restauration corridor rivulaire Tournefeuille	4 080.00	5 888.50
20901	Suivi des actions	4 500.00	2 250.00
21801	Restauration corridor rivulaire Tournefeuille 2024	10 423.20	12 717.96
2310602	LIFE DORDOGNE – Travaux Bras mort Cabrette CARENNAC	273 775.09	88 264.75
2310603	LIFE DORDOGNE – Travaux Bras Roc del Nau CREYSSE	256 718.40	119 876.20
2310605	LIFE DORDOGNE – Enrochements Sous-Castels FLOIRAC	2 400.00	15 646.19
2310606	LIFE DORDOGNE – Enrochements Blanzaguet PINSAC	5 832.00	200.00
2310607	LIFE DORDOGNE – Travaux gravière Reingues PRUDHOMAT	711 138.56	420 063.25
23109	Etude hydromorphologique BV Maronne	18 000.00	15 774.74
23304	Pêches Inventaire	12 288.00	7 145.00
23504	Diagnostic hydromorphologique du Mamoul	73 950.00	10 706.50
23700	Restauration Zones Humides	298 176.62	321 064.96
23701	Accompagnement mise en défens cours Eau – Point abreuvement Bave Mamoul Ouyse Alzou	1 273 635.00	1 261 007.36
23702	CPT Bave Mamoul Cère – Etude érosion/ruissellement	13 070.22	6 187.85
23703	CPT Bave Mamoul Cère – Etude	45 859.20	26 751.20
23706	CPT Bave Mamoul Cère – Animation du PAEC 46	10 044.00	18 410.69
23707	CPT Bave Mamoul Cère – Animation du PAEC 15	6 672.00	6 986.04
23708	Restauration de frayères sur la Maronne	0.00	25 000.00
23709	CPT Bave Mamoul Cère – Diagnostic agricole	148 499.11	87 819.15
23710	CPT Bave Mamoul Cère – Réseau mesures qualité	77 791.63	44 171.06
23712	CPT Bave Mamoul Cère – Formation entretien Haie-Ripisylve	3 600.00	1 500.00

23715	CPT Bave Mamoul Cère – Sensibilisation propriétaires-exploitants	3 600.00	1 500.00	
23717	CPT Bave Mamoul Cère – Restauration bocage	51 000.02	33 249.99	
046-200092138	plantation Agroforestier			
Reçu 18/05/2026	23802	Etude hydrogéologique BV Tournefeuille	88 433.04	36 847.10
	23903	Restauration hydromorphologique cours d'eau	283 854.84	286 614.20
	23904	Restauration hydromorphologique cours d'eau-AYNAC	46 050.00	14 262.50
	23905	Restauration corridor rivulaire Ouyse Alzou	50 036.04	18 973.80
	23906	Restauration corridor rivulaire 2025	2 208.00	3 500.00
	23907	Restauration hydromorphologique Site GRAMAT	63 600.00	34 450.00
	23908	Restauration hydromorphologique - RUYERES	7 380.00	3 075.00
	23909	Restauration hydromorphologique – LACAPELLE MARIVAL	24 720.00	13 390.00
	33202	AAP – Appui méthodologique et actions de communication	3 212.47	6 954.00
	33204	AAP – Elaboration stratégie actions BV Bave – SAINT CERE	44 738.97	20 343.50
	33205	AAP – CPT Sensibilisation des scolaires	41 931.60	22 554.45
	33206	Etude Travaux protection écrevisse à pattes blanches	29 424.00	19 616.00
	33208	Etude confluence Bave Dordogne	18 000.00	0.00
	34207	Restauration corridor rivulaire BV Bave	16 800.00	11 200.00
	40108	Travaux cale d'accès GLUGES	34 614.99	0.00
	40109	Travaux cale d'accès SOUILLAC	72 890.01	23 000.00
	40110	Travaux cale d'accès et épi de LANZAC	72 890.01	10 250.00
	40111	Etude reconfiguration Bras de TAURIAC	30 000.00	10 000.00
	705	Assistance hydraulique	18 000.00	0.00
	706	Travaux topographie	18 894.00	0.00
	710	Assistance naturaliste	6 000.00	0.00
	712	Communication – Créations plaquettes – Photos - Vidéos	15 000.01	6 250.01
	716	AAP – Educ'Eau	21 120.00	15 464.00
	45812	Travaux amelioration libre écoulement Négreval – GAGNAC SUR CERE	0.00	22 285.20
	45815	Reprise passe poissons Moulin Barroi Négreval – GAGNAC SUR CERE	0.00	3 134.00
	45827	Etude restauration Eco Souvigne-Maronne	417 250.80	416 565.08
	TOTAL		7 981 383.26	6 561 501.79

Audrey LAROUSSE complète en indiquant que les dépenses d'investissement HORS GEMAPI concernent les systèmes d'alerte de crues.

Après cette présentation, Monsieur le Président demande à l'assemblée si l'exposé suscite des interrogations.

Aucune question n'est posée.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026,

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le président et à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'adopter le budget 2026 que l'on peut se résumer comme suit,

046-20018-20260138-20260520-2026052013-DE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	843 650.84	106 221.10	
Restes à réaliser	0.00	0.00	1 682 659.79	1 452 717.88
Affectation	0.00	0.00	0.00	336 163.01
Prévisions 2026	2 648 609.26	1 804 958.42	7 000 110.33	7 000 110.33
Totaux	2 648 609.26	2 648 609.26	8 788 991.22	8 788 991.22

- de déterminer le niveau de vote : le budget 2026 est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Point 8 – Délibération 20260225-07 – Vote Budget Primitif 2026 – Budget Annexe

Valérie PETIT rappelle qu'il faut préciser le taux de fongibilité et que compte tenu de l'ajournement du vote du CFU 2025, il faut préciser qu'il est voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	Dépenses Fonctionnement	Prévisions 2026
011	Charges à caractère général	67 963,24
012	Charges de personnels et frais assimilés	129 334,00
65	Autres charges de gestion courante	610,00
67	Charges spécifiques	500,00
023	Virement à la section d'investissement	39 221,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 508,00
	TOTAL	272 136,35

	Recettes Fonctionnement	Prévisions 2026
70	Produits de services et ventes	3 200,00
74	Dotations / subventions	153 838,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 408,63
002	Résultat fonctionnement	98 689,42
	TOTAL	272 136,35

	Dépenses Investissement dont RAR	Prévisions 2026
001	Résultat investissement	9 820,37
040	Opérations d'ordre entre section	16 408,63
20	Immobilisations incorporelles	18 447,00
21	Immobilisations corporelles	72 630,20
23	Immobilisations en cours	22 850,00
	TOTAL	140 156,20

AR Préfecture		Recettes Investissement dont RAR	Prévisions 2026
046 020 009 21	Vie municipale section fonctionnement		39 221,11
040	Opérations d'ordre entre section		34 508,00
10	Dotations/ Fonds divers/		751,00
13	Subventions		65 676,09
TOTAL			140 156,20

N° Prog	Détail par opérations dont RAR	Dépenses	Recettes
10	Equipements – Acquisition matériels	13 430,20	13 455,87
11	Matériel Informatique	5 000,00	0,00
14	Appui scientifique – Suivi mycologique	3 885,00	13 912,22
16	Matériel de piégeage	11 300,00	0,00
17	Bâtiment accueil RNR	22 850,00	0,00
18	Matériel pour cheminement Marais	42 900,00	28 600,00
19	Etudes et suivis	14 562,00	9 708,00
	TOTAL	113 927,20	65 676,09

Lionel CESANO demande pourquoi les recettes de l'opération « appui scientifique, suivi mycologique » sont plus importantes que les dépenses. Valérie PETIT répond qu'il s'agit en partie de subventions antérieures qui n'ont pas encore été encaissées.

Après cette présentation, Monsieur le Président demande à l'assemblée si l'exposé suscite des interrogations.

Aucune question n'est posée.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le président et à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'adopter le budget annexe 2026, lequel peut se résumer comme suit,

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	98 689.42	9 820.37	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	4 599.20	19 782.49
Affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
Prévisions 2026	272 136.35	173 446.93	125 736.63	120 373.71
Totaux	272 136.35	272 136.35	140 156.20	140 156.20

- de déterminer le niveau de vote : le budget 2026 est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Point 9 – Délibération 20260225-08 – Validation et sollicitation des partenaires financiers pour le programme d'actions 2026

Suite aux validations des EPCI membres du syndicat pour les actions à mener sur leur territoire,

www.smdmca.fr

Suite au débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026,

Suite au vote du budget du syndicat,

Vu les actions et orientations engagées ou à engager sur l'ensemble des cours d'eau du territoire,

Considérant que les sept membres du syndicat se situent sur quatre départements, voire sur trois

046-200092138-20260520-2026052013-DE

Regions distinctes

Reçu le 28/05/2026

Monsieur le Président précise que les financements seront sollicités auprès :

- De l'Europe
- Des Directions Départementales des Territoires Cantal, Corrèze, Dordogne et Lot pour l'Etat
- Des Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Des Départements Cantal, Corrèze, Dordogne et Lot
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- D'éventuels autres partenaires financiers (EDF, Fédérations de pêche, ...)

Après présentation du programme des actions 2026, inscrit au budget 2026 et avoir ouï l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de solliciter les partenaires financiers indiqués ci-dessus pour les actions 2026 sur les bases du document ci-joint ;
- L'autorise à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette décision.

Point 10 – Délibération 20260225-09 – Subvention à l'association des Lieutenants de loupeterie du LOT

Monsieur le Président rappelle les problèmes posés par l'importante population de sangliers présente sur la réserve et la nécessité de la réguler tout en portant une attention particulière au respect des milieux naturels.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la présence de gros gibier (sangliers) dans le Marais de Bonnefont et provoque d'énormes dégâts dans cette Réserve Naturelle. Il est nécessaire de sauvegarder cette biodiversité.

Pour se faire des battues autorisées ont lieu plusieurs fois par an avec l'aide de l'association départementale des Louvetiers du LOT qui intervient gracieusement.

Il propose d'inscrire et de verser une subvention de 600,00 euros à l'association visée ci-dessus ; en effet, l'action des lieutenants de loupeterie est bénévole et l'ensemble des frais occasionnés (carburants/munitions/matériels/...) reste à leur charge.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité,

- décide l'inscription de ce montant au budget primitif 2026,
- l'autorise à signer tout document lié à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prend un temps pour revenir sur les six années passées.

Il remercie les délégués pour leur investissement durant ce mandat qui s'achève malgré les distances géographiques parfois importantes. Il revient sur l'historique ayant mené à la création du SMDMCA et donne la parole à chacun des vice-présidents.

Jean-Michel TEULIERE souligne la belle idée qu'a été de faire tomber les frontières administratives au profit de l'eau. Il fait le parallèle avec certains territoires qui ne sont pas administrés par un syndicat de rivière et félicite que le SMDMCA se soit inscrit dans le temps, gagnant en efficacité avec des effectifs stabilisés.

Loïc LAVERGNE-AZARD se souvient avoir découvert une compétence et un vocabulaire technique parfois difficile à appréhender il y a six ans mais dit avoir beaucoup appris au contact de l'équipe qu'il a

www.smdmca.fr

apprécié accompagner au fil des années. Il rappelle les enjeux forts de sa commune et a l'espoir de voir une avancée sur ce territoire avec la création de l'entente Midi Corrèzien / SIAV / Agglo de Brive / SMDMCA. **AR Prefecture**

046-200092138-20260520-2026052013-DE

Réan-Luc LAVERGNE rappelle un démarrage du SMDMCA compliqué par la crise de la COVID. Il remercie les participants réguliers aux comités syndicaux et la mairie de Saint-Céré qui reçoit ces réunions. Il souligne la grande importance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui a besoin d'être défendue et rappelle que les élus sont de passage quand les personnels portent les projets, en cela ils doivent être salués.

Lionel CESANO explique être arrivé au syndicat sans compétence particulière dans la GEMAPI mais félicite le personnel qu'il qualifie de hautement qualifié pour œuvrer pour les milieux aquatiques. Il rappelle la mise en place de la taxe GEMAPI par la CC Chataigneraie Cantalienne au cours du mandat et souligne qu'il est plus facile de défendre un dossier quand on en comprend les raisons. Il conclut en disant que le SMDMCA est une forme d'exemple dans son fonctionnement et son organisation.

Après les prises de parole des vice-présidents, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de compléter s'ils le souhaitent.

Paul PELLAT annonce la fin des travaux de la zone humide de Leyme et remercie le SMDMCA pour son soutien technique et financier dans cette restauration de qualité.

Michel THEBAUD explique avoir découvert d'autres territoires et fonctionnement de collectivités, et dit être impressionné par l'équipe et les actions entreprises.

Philippe RANOUIL rappelle la communication et les réunions houleuses plusieurs années auparavant sur son territoire et souligne qu'aujourd'hui tout est apaisé.

Jean-Paul COURNET et Stéphanie ROUSSIES se rejoignent pour dire qu'il est primordial de s'informer et qu'en étant élu au sein du SMDMCA, ils peuvent défendre beaucoup mieux les dossiers portés au niveau de l'intercommunalité et des communes.

Stéphanie ROUSSIES remercie le travail accompli.

Les prises de paroles étant terminées, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de séance à 19h00

Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD

AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052013-DE
Reçu le 26/05/2026